



Aiacciu, u 28 d'aprile di u 2020

*Scagnu di u Presidente*

## Cumunicatu di stampa

---

### Contre la réouverture des établissements scolaires avant septembre

Suite au discours du Premier ministre Edouard Philippe, il convient de constater que son gouvernement persiste à suivre la voie hautement périlleuse ouverte par le Président Macron dans sa dernière allocution, à savoir procéder à la réouverture des établissements scolaires à partir du 11 mai.

De surcroît, cette décision intervient alors qu'aucune garantie n'est donnée sur les moyens matériels du déconfinement, à savoir notamment les tests et les masques pour tous. Elle est d'autant plus incompréhensible que si l'on voit clairement les risques qu'elle fait courir à la communauté enseignante, aux parents et à toute la population, on peine à percevoir son intérêt : par exemple, pourquoi rouvrir les lycées à quelques jours de leur fermeture estivale ?

Conscients des conséquences prévisibles d'un tel entêtement et après l'expérience du maintien du premier tour des élections municipales dont on sait les funestes conséquences, il paraît hors de question de suivre aveuglément des directives parisiennes, fermement contestées du reste y compris de l'autre côté de la mer.

Ajoutant qu'en la circonstance, le « Haut Conseil scientifique » réuni par le Président Macron, ayant pourtant été jusqu'ici particulièrement conciliant à l'égard du gouvernement (notamment sur la question du maintien des élections qu'il a accepté de cautionner), a lui-même déconseillé la réouverture des écoles le 11 mai, préconisant le renvoi de celle-ci au mois de septembre.

En Corse, cette décision est d'autant plus contestable que l'île connaît une fragilité particulière, notamment en raison de la structure de sa démographie (forte proportion de personnes âgées) ainsi que de la faiblesse de son système sanitaire (capacités réduites des services de réanimation, absence de CHU...)

En ce qui nous concerne, nous avons procédé à la consultation des syndicats d'enseignants, des associations de parents d'élèves, ainsi que des médecins et scientifiques réunis au sein du « Collectif anti-covid ».

Forts de la position largement majoritaire s'étant exprimée, nous demanderons pour notre part à l'Assemblée de Corse de refuser l'ouverture des établissements scolaires au mois de mai et de la renvoyer au mois de septembre.

Nous déposons dès à présent une motion en ce sens, conjointement avec le président du groupe Corsica Libera à l'Assemblée de Corse, afin qu'elle soit débattue par les élus jeudi prochain.

Cette motion appellera les parents d'élèves à garder leurs enfants à la maison et les maires à ne pas ouvrir les crèches et les écoles.

Elle demandera en outre à l'Assemblée de Corse de maintenir fermés les établissements propriété de la Collectivité de Corse, notamment les lycées et collèges.